DIXIÈME ANNÉE — N° 470 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 13 JUILLET 1918.

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
69, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME
ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMERO:
FRANCE. . . . 10 centimes
ÉTRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Le Miracle de la Race

Entre tant et tant de livres publiés depuis la guerre, sur la guerre, celui-ci qui est un roman qui était prêt à paraître, tout imprimé avant la tourmente, vint pourtant étrangement à son heure, lorsqu'il fut lancé, il y a quelques mois. Et bien longtemps après la guerre, il restera « d'actualité ».

Un si surprenant à propos n'étonne point qui connaît toute l'œuvre abondante déjà des auteurs. Le souci patriotique la domine et n'importe lequel de leurs livres se trouve aujourd'hui répondre en quelque sujet à la conscience publique, tragiquement mise à l'unisson de leur clairvoyance. « Le Miracle de la race » est une histoire captivante ; c'est une œuvre d'art exquise et brillante ; mais c'est surtout une des plus nécessaires leçons de l'heure ; il faut admirer et remercier les auteurs de l'offrir ainsi, chaude et entraînante comme un cri du cœur issu de la vie pittoresque de leur île natale, en des pages qui nous transportent là-bas et nous y retiennent jour à jour. C'est toute la question de nos colonies qu'ils posent puissamment, toute la question ramenée à l'analyse de nos rapports avec les races soumises.

Elles sont nombreuses et diverses ces races, asiatiques ou africaines, en l'île de la Réunion, et le « Miracle », c'est que, entre tant d'Indiens, de Chinois, de Malgaches, d'Arabes, la race transplantée de France se soit gardée pendant plus de deux siècles parfaitement pure.

Mais au point où en sont les choses, le miracle vaut à peine qu'on s'en réjouisse. Qui dit miracle dit bienfait et celui-ci n'est plus guère que curiosité : ce n'est point un vrai miracle. Conduite par son exclusivisme même, à la dégénérescence, la race « supérieure » perd de plus en plus sa prépondérance économique et son prestige moral ; les filles épousent des étrangers ou des sang-mêlés ; les garçons émigrent ou rentrent dans la mère-patrie. Pendant que s'instruisent, s'affinent, s'enrichissent, se haussent au pouvoir les exotiques méprisés.

Le héros du livre, Alexis Balzamet, enfant au début, jeune homme à la fin, d'une famille française immigrée à La Réunion vers 1700, incarne le miracle et rêve de le voir redevenir fécond. Les auteurs laissent entrevoir un avenir où la vieille Bourbon, bien nommée Réunion maintenant, serait, rénovée, « un centre d'échanges entre le Cap, l'Inde, Tamatave et Nouméa, l'Australie et Zanzibar. » De cette fortune, les races exotiques confondues seraient les principales ouvrières :

« Civilisés déjà et associés afin de nous demeurer fidèles, nos Indiens, nos Arabes, nos Chinois, nos Malgaches étendraient si aisément des relations avec leurs divers pays. Par eux, et grâce à l'élite que formerait ici une instruction appropriée, nous répandrions le renom de la France, comme le disait Colbert, sur le pourtour de la mer des Indes. »

Ainsi parle, au jeune Alexis, un vieux philosophe créole, M. Vertère, notaire de son état et patriote passionné. Et il trace le programme idéal des rapports de race qui assureraient un tel avenir :

« Ecoute-moi. A force d'étudier l'histoire de ces races et aussi de notre colonisation, je suis arrivé à aimer tout ce fatras que je méprisais. C'est leur variété qui forme aujourd'hui la plus grande beauté et un jour assurera la grandeur de notre petit pays... Si nous autres, les blancs, savons du moins dans l'avenir rester leurs supérieurs tout en les aimant, selon la tradition de nos plus dignes ancêtres. Ah ! coquin de sort ! si le créole tentait un effort intellectuel pour connaître la civilisation originale des populations qui l'entourent, Indiens, Chinois, Malgaches, Africains, ces races que par préjugé et par paresse, il prétend à jamais inférieures, quelle richesse, quelle vaillante expression d'humanité il serait ! Je pense au grand poète de notre île, Leconte de Lisle... Pas de doute, les Français nés ici n'auront vraiment accompli le miracle de leur race, que quand ils se seront assimilé le génie de toutes celles qui peuplent la colonie. »

Vous entendez bien qu'il ne s'agit point de fusionner et les auteurs sont ici d'accord avec le programme gouvernemental qui interdit aux fonctionnaires français des colonies le mariage avec les races indigènes. Je dirai plus loin ce que je pense de cette conception. Mais les raisons ne manquent point pour la justifier. Au jeune Alexis, enclin à épouser la fille d'un mulâtre et d'une blanche, un camarade non moins moraliste et patriote que M. Vertère fait la leçon :

— Alors, dit Alexis, toi qui te vantes d'être républicain, tu ne te prononces pas en faveur de la fusion des races ?

— Egalité devant la loi, mais pas dans le lit ! — coupe Fragelle. Mon cher, notre île est aux antipodes de notre métropole et nous y sommes en minorité parmi les Africains et les Asiatiques qui, eux, se multiplient comme dans la Bible, sous leur climat et dans le voisinage de leur continent d'origine... On ne leur apprend nos leurs droits sans jamais leur parler de leurs devoirs vis-à-vis de nous. Et avec notre régime, il n'y a que la quantité qui compte ! Eh ! bien, ces populations arriérées n'admireront et ne chercheront à assimiler nos meilleures qualités que dans la mesure où notre élite, quelque restreinte soit-elle, pourra maintenir inaltérable le génie européen qu'elle a mission de représenter ici.

Les arguments de Fragelle dominaient Alexis comme les commandements mêmes de son instinct. Cependant, il dit :

— Ne serait-il tout de même pas juste que nous tendions la mains à celles qui...

— Non, non — fit Fragelle avec plus de vigueur. Pas de compromission sentimentale !... Notre race sous le soleil des colonies se détend par paresse et se laisse trop facilement aller... Il faut une élite presque inaccessible pour qu'il subsiste toujours un idéal à atteindre.

Une élite ! un idéal ! Si nous en croyons MM. Vertère et Fragelle et toute l'histoire du petit Balzamet, ceux des races neuves qui n'auraient d'autre idéal que d'imiter la vieille société créole ne monteraient pas bien haut. Résignation dans la ruine des anciennes entreprises tuées par le progrès économique et social, impuissance de réagir contre les langueurs du climat, paresse du corps, paresse de l'esprit, divisions de clochers, nullité grandissante de la femme, excès des préoccupations amoureuses qui, dès l'enfance, troublent garçons et filles, vanité de caste éperdue, en un mot inertie, ignorance, sensualité et orgueil, voilà le pauvre groupe fossile, puéril, débile dont les éléments encore valides ne songent qu'à s'évader.

Telle apparaît du moins la population blanche du littoral qui constitue la « société ». Mais il est une réserve de la race. Dans les montagnes, sur les plateaux de l'île, « les petits blancs des hauts » descendants de Normands et de Bretons restés paysans, gardent, avec leur rusticité, la vigueur et les vertus patriarcales. C'est de là que viendra le salut ; les auteurs nous montrent ce qu'ont pu créer dans ces solitudes, deux frères, émigrés récents ; « la richesse et le bonheur de l'île sont dans l'agriculture » ; et M. Vertère soupire :

— C'est ici que l'Etat devrait envoyer des familles européennes ou au moins fixer celles de la côte qui y dépérissent. On formerait, dans les hauts, des villages de colonisation où notre race s'acclimaterait aux pays tropicaux pour s'épancher sur Madagascar et sur tout l'Océan Indien. »

C'est là, en tout cas, qu'Alexis Balzamet fixera sa vie auprès de Céline, la fraîche fermière, fille du nouveau et noble colon Vingaud. Auparavant, il s'engage à la suite de Fragelle pour aller conquérir Madagascar à la France.

Le livre s'achève sur la célébration passionnée par les créoles et leurs frères des races mêlées, de ce 14 Juillet 1895 au lendemain duquel des enfants de toutes couleurs de la vieille colonie se donnaient pour la gloire et la richesse de la mère-patrie, que la plupart ne verraient jamais. Et l'on songe à d'autres embarquements qui, vers elle, amenèrent tous ses jeunes fils lointains. On songe à des batailles passées, à celles qui vont venir, à la fraternité des races de la famille française consacrée par la fusion du sang répandu sur nos terres. A ceux-là et à leurs descendants, oserons-nous dire demain que nous prétendons leur rester supérieurs en n'alliant point notre chair à la leur ? Et d'une manière générale, la politique selon laquelle on le leur a dit jusqu'ici est-elle la meilleure ?

Une telle question voudrait un nouvel article et je ne puis en la posant à la fin de celui-ci, que laisser entrevoir la réponse que, pour ma part, je lui donne. Certes, il est vrai que l'exclusivisme de race, ou de caste, ou de classe est selon « les commandements de l'instinct ». Il peut être en certaines occurrences selon la logique des faits. Mais, du jour ou dans un groupement quel qu'il soit, on introduit l'idée d'égalité, la force des choses pousse à l'entière réalisation du principe. Jusqu'au nivellement total, entre les concessions qu'on lui fait et les résistances qu'il rencontre, la vie du groupe oscille dans un déséquilibre, dans un danger qui exige pour le salut une hâte extrême vers la pleine solution. De ce déséquilibre non seulement souffrent nos vieilles colonies, mais c'est lui qui a mis le monde entier dans le péril sanglant d'aujourd'hui. Comment les peuples libres, victorieux des autres, règleront le problème de l'universelle égalité ? Nous espérons le voir. Mais les plus beaux programmes de colonisation seront condamnés tant que les civilisateurs n'auront pas en vue d'élever promptement à leur niveau les races conquises, au lieu de chercher à les maintenir à l'écart et ainsi forcément en bas pour demeurer au-dessus d'elles. Fatalement alors, elles montent quand même, mais en tirant au fond les conquérants. La fusion du sang se fait par le libertinage et la rencontre des âmes par une mutuelle dégradation.

« Le Miracle de la Race » ne dégage point en termes exprès cette conclusion et il semble, nous l'avons vu, en préconiser une contraire. Il conduit pourtant, croyons-nous, à celle-ci quiconque sait lire et réfléchir. Et par là, ce livre enchanteur est, dans le trouble des jours présents, un avertissement profond et grave.

Jane Misme.

DES FEMMES
dans le défilé militaire
sur l'Avenue du Président Wilson

Nous ne croyons pas devoir récrire après tous nos confrères quotidiens, le compte-rendu des fêtes du 4 juillet, où la fraternité franco-américaine s'est si chaudement manifestée. Mais nous voulons saluer ici, après les avoir applaudies à leur passage, les représentantes de la Croix-Rouge américaine, dont un détachement, drapeaux en tête, figurait dans le défilé des soldats américains et français. Simples, graves, résolues, une fleur à la main qu'elles allaient déposer au pied de la statue de Strasbourg, elles nous ont paru comme un symbole de la justice enfin rendue aux femmes, depuis toujours à la peine et si rarement à l'honneur.

N'hésitons pas à déclarer que si on oublie trop souvent, en France surtout, l'hommage dû aux services féminins, c'est un peu beaucoup la faute des femmes, dressées à l'effacement et qui se font un pudique point d'honneur de toujours passer inaperçues. Ce n'est point la première fois que nous cherchons ici querelle au fâcheux parti-pris de modestie de celles qui valent quelque chose. Un film récent sur l'action de guerre des femmes françaises en montrait de bien curieux exemples. Héroïnes du travail, héroïnes du champ de bataille, des zones envahies ou de l'hôpital, des femmes défilaient sur l'écran à la peine ou à l'honneur, mais toutes dans le plus parfait anonymat. Les noms, les noms, criait derrière nous le public en face d'une rangée de chevalières de la Légion d'honneur, croix au corsage, les plus braves celles-là car elles osaient se montrer en face. D'autres, à une prise d'armes, où elles recevaient leur récompense, n'avaient voulu se laisser voir que de dos. Et toutes par l'attitude, le sourire gênés semblaient demander pardon d'être là.

Les Américaines du défilé nous ont donné et nous les en remercions, un utile exemple. Le public, surpris et ravi, leur a fait fête. Et simples, graves, résolues, elles ont accepté l'hommage du même air que les soldats, leurs frères. Aux femmes latines pas plus qu'aux autres, il n'est besoin de dire : « Haut les cœurs, mais il est nécessaire de leur crier, de leur répéter : « Haut la tête ». A toutes les « vaillantes honteuses », si l'on peut s'exprimer ainsi, nous voudrions faire entendre un beau mot d'une grande féministe qui fut aussi une grande femme de bien, Mme d'Abbadie d'Arrast. Sa jeune disciple, Mme Pichon-Landry faisait, ce jour-là, son début d'apôtre dans la conférence. Elle avait peur et elle l'avoua, cherchant un encouragement de la grande aînée. Mme d'Abbadie d'Arrast la regarda sévèrement : « Je crois vraiment, mon enfant que vous pensez à vous ! » dit-elle avec reproche. C'est la meilleure leçon d'art oratoire que j'aie jamais reçue, confesse en souriant Mme Pichon-Landry.

Note d'Actualité

Comment deux petites filles ont vu "l'Indépendance Day"

Il y avait une fois dans une petite ville de France des soldats américains qui étaient venus. Et, un jour, trois officiers étaient dans le jardin public de cette ville-là. Et il y avait aussi deux petite filles qui jouaient à la balle. Et ça finissait par les ennuyer de jouer toutes les deux seulement. Alors, elles sont venues jouer autour du banc où les officiers américains s'ennuyaaient aussi. Et les officiers américains les regardaient. Et les petites filles ont laissé tomber leur balle sur un des officiers. Et elles ont dit : « Pardon ! » en devenant toutes rouges. Et l'officier il a ri, fort, fort, fort, en montrant beaucoup de dents blanches, et il a dit : « Je joue aussi ». Et un autre s'est levé aussi et il a pris la balle et l'a envoyée aux petites filles. Et ils étaient *très, très* grands et *très* forts, ça fait que la balle elle allait souvent loin et que les petites filles couraient pour la rattraper. Alors, ils l'ont envoyée tout doucement et ça les faisait rire et même rire aussi le troisième qui écrivait ses lettres assis à l'envers sur le banc.

Et les gens qui étaient là disaient : « Tout de même, ces officiers américains, c'est gentil de voir ça ! »

Et il y avait une dame en noir qui pleurait en regardant. Et les personnes en promenade regardaient de loin, et les garçons étaient jaloux.

Et, quand elles sont rentrées chez elles, le soir, les petites filles ont dit à leurs parents : « Ça nous plait bien, la fête des Américains et on voudrait bien que ça soit tous les jours »

Et ça a fait rire les parents.

Odette Bussard.

N. B. — Merci chaleureux à Mme de B. de Neuilly, pour sa réponse généreuse à mon article : « Chanssures Nationales ». N'étant, hélas, point la femme des réalisations, je transmets sa lettre à une personne qualifiée.

UNE DÉCOUVERTE FÉMININE

Feuilles de papier et papier de feuilles

Mme Karen Bramsone a découvert un procédé pour fabriquer du papier blanc avec des feuilles mortes ; ce sont les nervures des feuilles qui seraient employées et le reste de la feuille après préparation donnerait du charbon.

La découverte de Mme Bramsone a été présentée à l'Académie des Sciences par M. Edmond Perrier.

Au Parlement

CONTRE L'AVORTEMENT

L'exposé des motifs de la proposition de loi de M. Henry Fougère, tendant à combattre la dépopulation par la répression des avortements criminels, commence par une statistique. Ces chiffres montrent d'une part la décroissance graduelle de la natalité française, d'autre part l'augmentation de la proportion des avortements. Cette augmentation a été de 11,48 0/0 pendant la deuxième année de guerre.

Pour remédier à ces maux, M. Fougère demande :

1° La correctionnalisation de l'avortement. L'honorable député blâme sévèrement les jurés qui « se laissent apitoyer par les avocats au profit des malheureuses dont l'acte a souvent une excuse ». Les avorteurs et avorteuses de profession échappent le plus souvent aux poursuites judiciaires. D'où la modification suivante aux premiers paragraphes de l'article 317 du code pénal :

Quiconque par aliments, breuvages, médicaments, manœuvres, violences, ou par tout autre moyen, aura procuré ou tenté de procurer l'avortement d'une femme enceinte ou qu'il croyait enceinte, soit qu'elle y ait consenti ou non, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de cinq cents francs (500 fr.) à dix mille francs (10.000 fr.).

Sera punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et d'une amende de cent francs (100 fr.) à deux mille francs (2.000 francs), la femme qui se sera procuré l'avortement à elle-même, ou qui aura consenti à faire usage des moyens à elle indiqués ou administrés à cet effet, si l'avortement s'en est suivi.

2° La répression sévère de la propagande néo-malthusienne.

3° L'excuse absolutoire à l'avortée dénonciatrice :

Art. 3.

Sera exempte de toute peine la femme qui, avant toute poursuite commencée, aura donné connaissance aux autorités des manœuvres abortives commises sur sa personne par un tiers, ou qui, même depuis les poursuites commencées, aura procuré l'arrestation de ceux qui ont pratiqué sur elle lesdites manœuvres, ou leurs co-auteurs ou complices.

Le juge d'instruction, après avoir vérifié l'existence de cette excuse, déclarera immédiatement qu'il n'y a pas lieu de suivre, sans préjudice du droit de l'inculpée, dans le cas où elle aurait été poursuivie, de demander que le tribunal se prononce sur ladite excuse.

4° La revision de l'article 378 du Code pénal sur le secret médical.

5° Le droit de poursuite donné aux syndicats médicaux.

LES ACQUEREURS D'UNE HABITATION FAMILIALE

M. Nail, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et M. Colliart, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, ont présenté, au nom du président de la République, un projet de loi tendant à régler la situation des acquéreurs d'une habitation de famille par termes échelonnés.

Voici le passage de ce projet de loi qui intéresse les femmes :

Article premier

Tout contrat conclu antérieurement au 1er août 1914 et ayant pour objet principal de concéder à l'une des parties, au moyen de versements d'acomptes périodiques, la jouissance d'une habitation familiale avec la faculté d'en devenir propriétaire, pourra être résolu, quelles qu'en soient la dénomination, les formes ou les modalités, à la demande de l'acquéreur actuel ou éventuel, de sa veuve ou de ses héritiers, s'il est établi qu'à raison des circonstances de la guerre et de l'insuffisance de leurs ressources, ceux-ci se trouvent hors d'état de réaliser l'objet de la convention.

LES RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES

M. Louis Marin a déposé une proposition de loi tendant à régulariser la situation des cotisants pour les retraites ouvrières et paysannes en retard pour leurs versements par suite de la guerre.

La solution donnée à la question des assurances par le ministre du Travail, le 30 mars, paraît trop rigoureuse pour des assurés qui n'ont rien pu emporter de chez eux, qui sont obligés d'économiser sou par sou pour racheter un pauvre mobilier. Aussi M. Louis Marin propose de leur accorder un moratorium pour leurs versements, prenant fin six mois après la clôture des hostilités. La proposition est renvoyée à la Commission d'assistance et de prévoyance sociale.

LE TRAITEMENT DES DIRECTRICES D'ECOLE NORMALE

M. Bouffandeau réclame l'assimilation des traitements des directeurs et directrices d'Ecole normale avec ceux des principaux de collège, ce qui équivaudrait à un relèvement de 400 fr. pour les premiers. Cette proposition de loi est renvoyée à la Commission de l'enseignement et des Beaux-Arts.

INDEMNITES POUR CHARGES DE FAMILLE

MM. Paul Laffont et Chassaing demandent un relèvement des indemnités pour charges de famille allouées aux fonctionnaires et agents civils de l'Etat : « Le décret du 22 mars fixe à seize ans la limite d'âge au-delà de laquelle ne sont plus payées les indemnités pour enfants.

La préparation de la plupart des professions exige une scolarité ou un apprentissage qui dure jusqu'à 18 ou 19 ans. Cette scolarité est nécessaire à la préparation des carrières de l'enseignement primaire des écoles d'arts et métiers, de l'agriculture, des emplois subalternes techniques des ponts et chaussées et des mines, des écoles de chimie et de dessin, en un mot, tous les emplois de l'industrie et du commerce où se recrutent les cadres qui seront si nécessaires au relèvement économique de notre pays après la guerre.

En bonne justice, l'indemnité familiale devrait donc continuer à être payée jusqu'à ce que les enfants aient atteint leur dix-huitième année, sous la condition que les parents établiraient que l'enfant est toujours à la charge de la famille.

Doivent également être considérés comme étant à la charge des familles, tous les enfants qui sont actuellement mobilisés et qui ne touchent pas une solde suffisante pour être considérés comme n'étant plus à la charge de leurs parents.

(Renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociale.)

CONGES AUX OUVRIERES DES COLONIES

La Chambre a adopté le 18 juin le projet de loi portant application à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion de la loi du 15 février 1918, ayant pour objet de reconnaître aux femmes salariées le droit à un congé de durée égale à chacune des permissions de détente de leurs maris.

DÉFENSE ET PROTECTION des Travailleuses
Un nouveau foyer des Alliées

Nous recevons de Mlle Jane Guillemin, inspectrice de la main-d'œuvre féminine au Ministère de la Guerre, l'intéressante lettre qui suit :

1er juillet 1918.

« Il vous semblera sans doute intéressant d'apprendre que la Y. W. C. A., sur l'œuvre de laquelle a paru un article dans la *Française* du 15 juin, vient d'ouvrir un « Foyer des Alliés », 6, rue de Solférino, pour les dames auxiliaires de la Guerre. Il ne m'appartient pas d'écrire un article sur cette fondation, ayant, en qualité d'Inspectrice de la Main-d'Œuvre Féminine, été chargée de la provoquer. Il y a deux mois environ, M. Lallemand, sachant quel succès avait à Saint-Etienne le cercle que les Y. W. C. A. y avait fondé, me priait de leur faire des ouvertures qui furent aussitôt acceptées, le Président du Conseil offrant l'appartement aménagé pour les recevoir. Dans une mission qui me fut donnée d'aller visiter les foyers existant, tant à Lyon qu'à Saint-Etienne et à Bourges, j'avais pu voir quel puissant réconfort moral seraient pour nos jeunes filles ces réunions empreintes d'une cordialité si sincère, d'une sympathie si profonde entre les Américaines et les Françaises, devenues sœurs.

Nous hâtâmes donc autant que possible la réalisation de nos désirs, et nous avons pu terminer ces jours mêmes tous nos préparatifs. Le foyer est ouvert maintenant, offrant à nos employées les mêmes avantages que celui de la rue de la Vrillière, dont une charmante membre a dit d'un ton ému, le jour de l'inauguration tout le bien qu'elle et ses compagnes en retiraient. C'est avec enthousiasme qu'elles s'y rendent, quoique le foyer ne compte encore que quelques jours d'existence, et si nous avons une crainte, c'est de le voir bientôt trop petit.

Faites ce que vous voulez de ces notes, chère Madame, et croyez que je suis toujours avec intérêt « la Française ».

D'ici peu, je vous enverrai quelques notes sur la réorganisation de notre office de placement féminin, que j'ai provoquée et qui, je l'espère, nous donnera de bons résultats. Il sera intéressant d'en faire connaître le fonctionnement à vos lectrices.

L'Inspectrice de la Main-d'Œuvre Féminine,
Jane Guillemin.

Qu'il nous soit permis de nous féliciter ici, une fois de plus, de l'initiative qui a créé les fonctions de Mlle Guillemin et qui a choisi celle-ci pour occuper cette fonction. Nous ne nous lasserons pas de répéter, d'après cet exemple et celui des surintendantes d'usines, de jour en jour plus nombreuses et plus appréciées, que partout où des femmes travaillent, il faudrait des chefs féminins sinon à la place, du moins à côté des hommes qui ont autorité sur les travailleuses.

Héroïnes du Jour

CITATION A L'ORDRE DE L'ARMEE

Est citée à l'ordre de l'armée :

Mme **Sommier**, née Casimir-Périer (Germaine-Camille-Louise-Mathilde) : assure, depuis le début des hostilités, la direction et l'entretien de l'hôpital auxiliaire n° 23, qu'elle a fondé et dans lequel elle a aménagé un remarquable service de chirurgie pour grands blessés. N'a cessé, en toutes circonstances, de témoigner du plus absolu dévouement, se dépensant avec un zèle et une énergie inlassables, donnant à tous le plus bel exemple d'abnégation dans l'accomplissement de son devoir d'infirmière au chevet des blessés confiés à ses soins. (Ordre du 1er juillet 1918).

RECOMPENSES POUR FAITS DE SAUVETAGE

Direction de l'inscription maritime de Saint-Servan

Mme **Alexandre**, née Amory (Yvonne-Marie), domiciliée à Granville, témoignage officiel de satisfaction : le 9 mai 1918, sur la plage de Granville, s'est mise à l'eau toute habillée et aussitôt après son repas, pour porter secours à un soldat qui, pêchant sur un rocher, s'était laissé entraîner par la marée montante ; a réussi à l'atteindre et à le ramener sur la plage.

Mme **Chaudron** (Berthe-Renée), domiciliée à Paris ; Mme **Lesaine**, née Page (Gabrielle-Augustine-Antoinette), domiciliée à Paris, témoignages officiels de satisfaction : le 8 septembre 1917, se baignant à Cœil-sur-Mer, en sont portées au secours d'un caporal belge qui, pris subitement d'un malaise pendant son bain, risquait de se noyer. Sont parvenues à saisir le naufragé et à le ramener sans connaissance au rivage.

LE SUFFRAGE DES FEMMES EN MARCHE
Au Groupe des Droits de la Femme

Nos lecteurs n'ont point oublié la formation récente à la Chambre, sur l'initiative de M. Jules Siegfried, d'un groupe pour la défense du Droit des femmes. Le groupe compte déjà cent-cinquante députés et il vient de faire un progrès dans la voie du Suffrage des femmes. M. Jules Siegfried l'ayant réuni pour lui communiquer la réponse du président Wilson à l'**Union Française pour le Suffrage des Femmes**, le Groupe a décidé de demander à la Commission du Suffrage universel le prompt dépôt du rapport de M. Pierre Etienne-Flandin sur la proposition de loi Dussaussoy-Buisson. Lorsqu'il y a trois mois, le bureau de l'U. F. S. F. s'en fut en délégation solliciter le groupe de prendre une décision semblable, les délégués n'avaient obtenu qu'une demi-satisfaction car seuls M. Louis Marin et M. Andrieu s'étaient montrés pressants auprès de M. Flandin. Voyons dans la nouvelle attitude du groupe, d'ailleurs entièrement et dès le début favorable au principe du vote des femmes, l'augure que l'hiver prochain ne passera point sans que les parlementaires français aient voulu suivre l'exemple du Parlement britannique et assurer avant la fin de la guerre l'efficace collaboration des femmes à l'œuvre de reconstitution nationale.

EN HOLLANDE

On sait que les femmes, non électeurs, sont éligibles depuis peu au Parlement des Pays-Bas. Aux récentes élections, une socialiste a été élue nous en reparlerons.

CE QUE POURRAIT ÊTRE LA MAIN-D'ŒUVRE FEMININE
dans l'Agriculture

Nous sommes heureuses de donner cet intéressant article écrit par une jeune « économiste », comme suite à celui que nous avons publié la semaine dernière.

C'est un lieu commun que de constater une fois de plus la pénurie de notre main-d'œuvre agricole. Dans un moment où cette question devient si angoissante pour le rendement des prochaines récoltes, il semble que tout doit être mis en œuvre pour la solution à brève échéance de ce terrible problème. Les femmes dans l'agriculture, voilà le moyen d'accroître l'effectif des travailleurs ruraux. Mais avant d'arriver à cette conclusion, voyons quelle était la situation de la main-d'œuvre agricole avant la guerre, ce qu'elle est actuellement, ce qu'elle sera au lendemain de la paix et quelle sera la part des femmes dans le nouvel état de choses.

Dès avant la guerre, à l'époque des grands travaux des champs, la France utilisait chaque été, dans le Nord, plus de 40.000 Belges. Dans l'Est, la main-d'œuvre suisse prédominait et dans le Midi, les Espagnols et les Italiens étaient fort nombreux. Depuis la guerre, on a comblé ce déficit par une importante immigration de Kabyles et de Chinois ; mais il faut le dire, l'extension de cette main-d'œuvre est peu désirable. A la signature de la paix, le nombre des travailleurs ruraux aura encore considérablement diminué. Indépendamment des vides si cruels qui se seront produits, les villes auront une attraction de plus en plus tentaculaire ; les réfugiés auront pris le goût du travail industriel ; les pays voisins qui nous envoyaient chaque année un important supplément de main-d'œuvre seront obligés, par suite des pertes subies, à garder chez eux leurs ouvriers pour reprendre la vie économique. Il nous faudra trouver ailleurs la main-d'œuvre qui fera défaut. Mais où trouvera-t-on cette main-d'œuvre providentielle ? Ce sera la main-d'œuvre féminine.

Il faut songer à la révolution qui s'opérera dans l'agriculture au lendemain de la guerre. La culture deviendra de plus en plus de la grande culture et les procédés anciens devront se transformer en procédés industriels. En un mot, la machine devra remplacer le travail à la main. Il faudra donc d'une part des ouvriers mécaniciens expérimentés pour conduire le matériel agricole et d'autre part une main-d'œuvre moins savante. Dans la période des grands travaux de l'été, il faudra une main-d'œuvre presque aussi abondante qu'avant l'avènement de la motoculture.

Nous voyons donc une double place pour les femmes. D'abord des femmes capables de conduire le gros matériel de labourage à vapeur, les treuils électriques, les tracteurs légers, les semoirs, les faucheuses, les moissonneuses-lieuses, les charrues mécaniques et tout l'arsenal de la grande culture. Remarquez bien que les femmes qui conduisent des tramways, des taxis, qui conduisent dans les usines de guerre des tours et des presses ne seront pas incapables de conduire les instruments de culture.

D'autre part, une main-d'œuvre moins habile sera nécessaire pour servir les machines, s'occuper des travaux de la ferme, tirer le lait, confectionner le beurre et le fromage, ce ne sont pas là des innovations. Depuis longtemps, les femmes participent aux travaux de la fenaison, de la moisson, des vendanges.

Enfin, il faudrait considérer une troisième catégorie de travailleuses d'un re-

crutement supérieur, susceptibles de diriger les travaux d'une grande exploitation agricole. Ceci nous mène à aborder la question de l'enseignement agricole. Il faudrait créer des instituts agronomiques, des écoles supérieures d'agriculture, des stations agronomiques, des écoles pratiques et des écoles professionnelles d'agriculture accessible aux femmes.

Où recrutera-t-on cette main-d'œuvre féminine ? Il faudra la recruter dans la campagne, là où les femmes ont l'entraînement de la vie au grand air, de la fatigue physique ; il faut de robustes paysannes et non des ouvrières anémiées des villes qui ne pourraient supporter la fatigue et les intempéries de la vie des champs (1).

Dans un récent article intitulé « Un programme économique » l'*Exportateur français* signale quel champ d'activité les femmes peuvent trouver dans la production agricole, il faut le citer intégralement : « Nous avons dit que malgré les terribles trouées faites dans nos rangs par l'ennemi, les questions de grande culture peuvent être résolues par l'emploi plus répandu de la machine et de la force. En combien d'endroits de notre belle France ne pourrait-on obtenir plus aisément et à meilleur compte le courant électrique qui apporterait dans les fermes la vie et la lumière ? Puis, si les hommes de la terre ont durement été fauchés par la bataille, les femmes sont restées. Or notre Pays n'est pas susceptible seulement de grande culture à rudes travaux ; l'élevage des volailles, les industries beurrières et fromagères, la préparation des fruits, négligée jusqu'ici à tel point que les conserves de fruits de Californie ou les confitures d'oranges d'Angleterre gagnent du terrain sur le marché de Paris, la culture maraîchère qui a donné de si beaux résultats à Château-Renard, par exemple, la pisciculture, etc., sont des travaux qui rentrent tout à fait, par leur type familial, dans le cadre des occupations féminines utiles et désirables. »

Que peut-on ajouter à ces paroles si conciuantes, sinon que la rénovation économique de demain attend des femmes tout ce qu'elle pourront donner.

Jeanne Labbé.

(1) **Note de la Direction.** Nous faisons remarquer à l'auteur qu'on peut former des femmes robustes en envoyant jeunes aux champs les petites citadines ; que de plus, l'expérience le prouve, le retour à la vie rurale a rendu depuis quatre ans leur vigueur à des jeunes filles et des femmes anémiées par la ville.

Carrières Féminines

CENTRALIENNES

Nous avons dans notre dernier numéro annoncé que six jeunes filles avait été admises à l'Ecole Centrale en bon rang parmi 348 élèves. Nous empruntons les détails suivants à un article de Mme Suzanne Grinberg, avocate à la Cour, paru dans « La Renaissance ».

« Au lycée Jules-Ferry.Cet établissement scolaire est dans la joie. Il pourrait avoir de la fierté. Le résultat du concours de l'Ecole Centrale vient d'être connu et Mlle Amieux, directrice du lycée, m'apprend avec une satisfaction non dissimulée que sept de ses élèves ayant affronté les épreuves, cinq d'entre elles sont inscrites sur la liste définitive d'admission.

Il y avait cette année près d'un millier de concurrents dont huit jeunes filles. 340 d'entre eux ont été admis et, dans le classement, Mlles Jungné, Guyot, Boutaricq, Guileri, Gardet, arrivent respectivement avec les numéros 35, 57, 101, 110, 242.

Une sixième jeune fille, Mlle Pradet, est reçue 177e, mais elle ne fait pas partie du lycée Jules-Ferry.

Honneur aux premières centraliennes

Vers le milieu de 1917, une décision du ministre du Commerce autorisait les femmes à se présenter au concours de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures. Au début de la présente année scolaire, c'est-à-dire en octobre dernier, le ministre de l'Instruction publique organisait au lycée Jules-Ferry un cours préparatoire d'admission. Je ne sais exactement quelles raisons administratives dictèrent ce choix, mais il est fort probable que cet établissement fut désigné en raison de son éminente directrice, Mlle Amieux, mathématicienne de valeur.

La préparation fut sérieuse. Des professeurs de lycée de garçons dédoublèrent leur enseignement et c'est d'eux que, lycéennes autant que lycéens, candidats à l'Ecole, reçurent les cours de mathématiques, de physique et chimie et dessin.

J'ai eu le grand plaisir de voir... le numéro 110. Dans le hall du lycée, aux grandes baies obstruées par les sacs de terre, protecteurs des obus, Mlle Guileri est venue causer avec moi. En regardant s'avancer cette toute jeune fille — dix-neuf ans ! — aux doux yeux bleus, petite, simple et infiniment gracieuse, j'ai compris, mieux que jamais avant, l'étonnement de tous ceux qui sont étrangers aux milieux intellectuels féminins et se montrèrent tant de fois stupéfaits qu'une avocate, par exemple, pût se présenter, vêtue selon la mode et sans rien d'hommasse dans l'esprit, l'apparence ou le geste.

Je ne suis nullement surprise de trouver en Mlle Guileri la fraîcheur et la grâce inhérentes à la jeunesse et trouve tout naturel que de jolis cheveux châtains cachent un cerveau ayant la bosse des mathématiques, mais je pense néanmoins que ma centralienne suscitera quelques étonnements.

Mlle Guileri est l'unique enfant du directeur de l'école communale de l'avenue de Saint-Ouen.

— Les épreuves eurent-elles un caractère de facilité ou de difficulté particulier cette année ?

— Non. Les compositions et les interrogations durent faire partie de la moyenne générale... Les examinateurs se sont montrés bienveillants avec les candidates et nos concurrents aimables.

Le concours eut lieu en mars à cause de l'appel anticipé de la classe 19. Bien entendu, une partie du programme avait été supprimé et si j'eus la bonne fortune de rencontrer Mlle Guileri au lycée c'est qu'elle suivait, ce jour, le dernier cours de mathématiques complément du programme tronqué.

L'Ecole Centrale ne comportant point d'internat pour ses élèves, la question de la vie en commun des jeunes gens et jeunes filles ne se pose pas. Mais je suis autorisée à dire que la directrice du lycée Jules-Ferry se propose de créer un internat spécialement réservé aux centraliennes dont les parents habitent la province, lequel comportera une section réservée aux candidates à l'Ecole.

Combien ce nouveau foyer scientifique féminin contiendra-t-il d'hôtes ? Les jeunes Françaises vont-elles aller en masse vers les sciences physiques et mathématiques ?

L'entrée aux écoles normales de Sèvres et de Fontenay reste toujours très disputée ; les étudiantes en médecine, en droit ou en lettres ne sont plus un objet de curiosité dans nos Facultés, tant on les y trouve nombreuses. L'Ecole supérieure de Physique et Chimie compte maintenant des élèves-femmes... Décidément la bourgeoisie travaille... Temps nouveaux... Sous quelle dénomination les historiens de l'avenir inscriront-ils ce nouveau chapitre de la condition des femmes ?... Naissance ou renaissance de l'esprit féminin ?... »

— Vous devez, en principe, passer trois ans à l'Ecole, n'est-ce pas, mademoiselle ? Puis-je vous demander ce que vous comptez faire ensuite ?

— Je ne sais pas. Aucune de nous ne sait... Personne ne peut savoir. Les centraliens ont à opter entre plusieurs branches dont les principales sont la chimie, la métallurgie, la construction... Pour nous, le choix sera nécessairement plus restreint. Nous ne cherchons pas actuellement. Nous verrons à la sortie de l'Ecole, les situations qui seront offertes, les besoins qui se feront sentir. L'avenir décidera de nos avenirs... »

Et, tandis que Mlle Guileri regagne la salle de cours qu'elle a quittée pour moi, je pense : cette jeune fille — ou quelqu'une de ses compagnes — sera peut-être un génie féminin. Elle se mariera sans doute et elle apprendra que mariée et parce que mariée, la législation civile française la considérera comme une incapable au même titre que les mineurs et les fous. Elle ne pourra signer valablement aucun engagement, intenter aucun procès sans l'autorisation de son mari...

Suzanne Grinberg,
Avocate à la Cour.

LES LIVRES

Ouvrages de Femmes sur la Guerre

(Suite)

LES SIX FEMMES ET L'INVASION, par Marguerite Yerta.

Tandis que les maris et les frères se battent, les femmes restent seules pour prendre les décisions et agir, — elles, généralement si peu préparées à ce rôle — dans des circonstances parfois si urgentes que la délibération est rendue impossible. Que de femmes ont eu, comme celles dont Mme Yerta fait connaître les dures expériences, ont eu à choisir entre deux alternatives douloureuses : ou bien l'abandon de la maison, avec tout ce qu'elle renferme de chers souvenirs, pour la fuite lassante, sans but précis, et l'avenir incertain, ou bien l'occupation ennemie, ses souffrances et ses dangers.

Les six courageuses femmes — une mère, ses quatre filles et sa belle-fille, se trouvaient bien tranquilles dans leur petite maison de campagne, où elles pensaient passer leurs vacances. C'était en juillet 1914... Surprises par l'invasion, elles se résolvent d'abord à partir ::

« Jamais je n'oublierai cette nuit de la fuite, telle que je la goûtai dans la pâture. Nuit étoilée, lumineuse, argentée, nuit douce et tiède, et si calme ! Les champs et les prés baignés par la lune s'étendaient de tous côtés, les bois mettaient une ombre vers le sud, et des prairies humides un brouillard montait qui suivait le cours de la rivière. On eût dit de grosses houppes d'ouate suspendues par des fils invisibles et desquelles émergeaient seulement les têtes des saules. On n'entendait pas un bruit. A peine parfois, très loin,un roulement de voiture ou l'aboiement d'un chien et près de nous le monotone cricri des grillons. La présence divine emplissait la nature et l'immense sérénité des choses contrastait avec la folle trépidation des hommes qui, depuis tant de jours nous entraînait. Et dire que sous cette nuit, uniformément douce à tous, des armées marchaient, rêvant de mort et de destruction, et des milliers de fugitifs s'en allaient vers l'inconnu, la misère, le désespoir.

Après une marche épuisante, elles trouvent un asile dans un bourg peu éloigné. Mais les Allemands vont se rapprochant, « ils sont ici, et là, et partout ». Alors, autant vaut rentrer chez soi. Ce retour offre une certaine douceur.

« Chère petite maison, tu n'as pas bougé ! Les murs blancs sont là, et le toit gris. La vigne vierge, pour nous souhaiter la bienvenue, agite comme des bras ses rameaux pendants. »

Mais les Allemands ne tardent pas à l'envahir, la « chère petite maison », à la souiller et la piller comme aussi les autres maisons du village. Des types divers de boches se succèdent dans les chambres virginales, tandis que les jeunes filles se blottissent dans les mansardes, sur des sofas, car elles ont jugé prudent de ne point se montrer.

Et c'est alors le récit, déjà fait par d'autres mais avec souvent moins de talent et jamais plus de vérité, des exactions, des perquisitions, des emprisonnements, des cruautés de l'envahisseur. Mme Yerta n'a aucune fausse sentimentalité ; elle ne s'attarde pas à larmoyer et conte tout cela avec une sorte d'ironie railleuse et vaillante. Et néanmoins elle inspire une pitié ardente et douloureuse pour les femmes qui ont souffert, qui souffrent depuis quatre ans de pareilles angoisses :

« Vous ne savez pas ce que c'est, vous tous qui n'avez pas sauté sur votre pauvre veilleuse pour l'éteindre, de crainte que son reflet ne trahît votre présence, vous qui n'êtes pas restés haletants dans le noir, à écouter des hurlements sous vos fenêtres, à entendre vos persiennes résonner de coups et craquer aux secousses des assaillants, vous qui n'avez pas senti que vous êtes femme, et faible, et qu'ils sont là douze ou quinze brutes qui, s'ils arrivent jusqu'à vous, en voudront à plus qu'à votre vie. »

Ce livre qui paraît être le premier de l'auteur, ne sera sans doute pas le dernier et nous aurons plaisir à retrouver son talent, peut-être dans des œuvres d'imagination auxquelles il paraît appropriié.

Alice Berthet.

LISEZ FAITES LIRE
"La Française"

Sauvons l'enfance

Nouvelles souscriptions à « La Cure d'Air » :

Mme Marthe Piet (2e versement). Fr.	65
Loterie organisée par les Elèves du Lycée de jeunes filles d'Annecy ...	180
Collecte faite par Mlle Besnard économe du Lycée de jeunes filles d'Annecy	220
	465
Listes précédentes	3.173
Total ..... Fr.	3.638

La « Cure d'Air », justifiant la confiance et la générosité des lectrices de « La Française » a déjà évacué plus de 1.400 enfants parisiens. Comme nous l'avions déjà dit, un train spécial de 15 wagons vient d'en conduire 840 dans le Lot. Un centre y avait été très soigneusement préparé par Mlle Katz, étudiante en droit, installée tout exprès depuis deux mois dans le département pour cette préparation.

Un comité local permanent surveille cet important centre. M. Bonhoure, préfet du Lot, en est le président d'honneur M. Vayssière, inspecteur d'académie, le vice-président d'honneur M. Sauzel, professeur au Lycée de Cahors, le président ; Mme Brun, directrice de l'Ecole annexe de l'Ecole Normale, la secrétaire ; et Mme Sauzel, professeur au Lycée de Cahors, la trésorière. Les délégués communaux et cantonaux ont rivalisés de dévouement et d'initiative pour trier les familles hospitalières et veiller au bon hébergement de nos petits parisiens. On conçoit qu'une telle organisation nous garantit toute la sécurité que nous désirons donner aux mères obligées de se séparer de leurs enfants. D'ailleurs les cultivateurs soignent si bien ces petits, qu'ils ne réalisent aucun bénéfice sur les 45 fr. qu'ils reçoivent. Mais ils ont le sentiment, formulé ou non d'accomplir un devoir en protégeant une jeune existence.

Une autre garantie est donnée par la gentillesse même de nos petits Poulbots. Elle leur a valu un accueil qui a dépassé tout ce que nous espérions.

A Casteinau, une petite école maternelle installée par les soins dévoués d'un groupement local a accueilli les plus jeunes de nos enfants, ceux de 3 à 6 ans. Aussitôt, une marraine s'est trouvée pour prendre spécialement soin de chacun d'eux et correspondre avec leurs mamans puisqu'ils ne peuvent le faire eux-mêmes. J'avais convoyé moi-même cette gracieuse voiturée et avais été touchée aux larmes par la réception faite à ces petits. Le lendemain matin, j'allai voir un petit garçon que le voyage avait fatigué. Déjà sa marraine de la veille, une charmante jeune fille du pays, était à son chevet le soignant en pleurant, comme la plus inquiète des mères.

Ailleurs, une pauvre femme dont le fils est mort à l'ennemi voici quelques mois, attristait tout le pays du spectacle de sa douleur. Depuis qu'une petite parisienne lui a été confiée elle est rasserénée.

Ceci prouve qu'on ne peut pleurer devant un enfant tant on est distrait par sa grâce, mais montre aussi que les mamans de nos petits peuvent être tranquilles.

Lectrices de « La Française », c'est au nom de ces mamans que je vous remercie, tous vos dons seront transformés en sommeil paisible, en sécurité, en beaux globules rouges et en oxygène offerts à des enfants.

D Cl. Mulon.

Guerre à l'Alcool

UNE COMMUNE SANS CABARET

Nous trouvons dans l' « Etoile Bleue », journal de la Ligue Nationale contre l'Alcool, le renseignement suivant :

« Cette commune n'est pas en Amérique. Elle est en France. Elle est même en Bretagne. Bien plus, elle est dans le Finistère ! C'est la petite commune de Pencran, près de Landerneau. Le maire en est M. de Lesguern. Propriétaire de presque tous les immeubles de la localité, M. de Lesguern n'a jamais consenti à laisser s'y installer un débitant. Et dans les maisons neuves, en application de la loi du 9 novembre 1915, il a interdit toute ouverture de débit.

Pencran est donc une commune modèle qu'il fallait signaler à tous les antialcoolistes. Y en a-t-il d'autres en France ? A nos lecteurs de nous le dire. »

Il semble qu'une des tâches des plus désignés des Ligues antialcooliques devrait être la suppression dans les villages de la multitude de cabarets qui les empoisonnent. Elles n'auraient certes pas le moyen radical de limitation dont dispose M. de Lesguern Mais il en serait d'autres. Et pour commencer leurs adhérents qui habitent les campagnes ou qui, si nombreux en ce moment y séjournent, ne pourraient-ils entreprendre d'indiquer aux femmes « faisant café » des ressources qui remplaceraient les gains qu'elles trouvent à cela. Nous posons la question avec l'intention de la reprendre activement à la rentrée. Nous serons heureuses de recevoir dès maintenant sur ce sujet des renseignements de nos lecteurs et de nos lectrices.

CHRONIQUE DES ŒUVRES ET INSTITUTIONS

LES JEUNES FILLES ET LA LIGUE MARITIME FRANÇAISE

Dans le dernier numéro de son journal, la Ligue maritime française faisait appel aux Françaises pour fonder des sections féminines comme il en existe déjà en grand nombre chez nos alliés d'Angleterre et d'Amérique. « Il y aurait grand intérêt pour la santé morale et physique de la race à ce que les Françaises comme les Anglo-Saxonnes, soient des ferventes des sports nautiques aussi bien que du tennis, de la bicyclette et de l'automobile. »

Les sections féminines de la Navy League aux Etats-Unis et en Angleterre s'occupent aussi d'action charitable et de propagande, on travaille pour les marins, « chaque navire a ses amies groupées dans un coin de province, dans un quartier de grande ville. En outre des bureaux spéciaux sont installés dans les endroits publics pour recueillir adhésions et dons ».

Quelques sociétés de jeunes filles françaises, dont les Eclaireuses de la rue de Naples, bien connues de nos lecteurs, se mettent activement à la propagande en faveur de la reconnaissance et du développement de notre marine. Les lycéennes de Jules Ferry ont eu l'idée de demander à être les marraines du croiseur cuirassé qui porte le même nom que leur lycée. Leur exemple a été suivi par presque tous les écoliers de France. Les écoles primaires d'Alsace reconquise ont adopté le croiseur « Marseillaise », les élèves du lycée Victor-Hugo, le croiseur « Victor-Hugo », etc. Le parrainage consiste à orner la salle d'honneur de l'établissement scolaire du portrait du vaisseau, à être tenu au courant de la vie de ce filleul, à intervenir au besoin s'il lui arrive malheur en souscrivant aux frais de réparation, etc.

Comme le dit le rédacteur du journal précité qui signe Jean Le Gouin, « la puissance solide de ce lien moral mais concret créera entre tous les navires de France et notre jeunesse scolaire masculine et féminine — qui sera la France de demain, — des rapports directs et personnels dont bénéficiera le pays tout entier.

MUTUALITE MATERNELLE DE MONTLUÇON

Nous recevons la lettre suivante :

Il y a quelque temps « La Française demandait que les personnes s'étant occupées d'œuvres, veuillent bien lui faire connaître ce qu'elles ont réalisé depuis le début des hostilités. Voici un aperçu de ce que j'ai pu faire secondée par des personnes de bonne volonté. Mais plus la guerre dure, plus les besoins deviennent pressants et urgents et notre tâche n'est donc pas finie.

Veuillez etc.

A. Monin.

La « Mutuelle Maternelle civile et militaire de Montluçon, (présidente fondatrice : Mme Emile Monin), a créé depuis la guerre, « la Filiale de la Mutuelle » qui a prêté son concours aux œuvres ci-dessous :

Août 1914. — 1° Aidé à la création d'une ambulance Croix-rouge. Reçu don argent 500 francs et fournitures diverses.

Novembre 1914. — 2° Ambulance maternelle. Fourni 14 lits pour recevoir les femmes en couches, Entretien de l'ambulance pendant six mois. Fourni 2.000 layettes, berceaux, voitures enfants, 55 édredons, 30 couvertures, 600 oreillers, 500 coussins balle d'avoine, 1.500 taies, etc., etc.

3° Aidé à la création de la cantine de la gare pour les soldats et réfugiés, distribué 8.000 vêtements aux réfugiés, fourni différents dons d'argent, linge, etc.

4° Création de l'ambulance de Courtais, dons argent et divers.

5° Création de l'hôpital militaire de Lavault-Sainte-Anne, fourni un appareil de radioscopie de 4.000 fr. pour les hôpitaux.

Décembre 1914. — 6° Organisé un arbre de Noël pour les soldats de l'hôpital Pinson, ainsi que le Noël du soldat au 121. Apport 800 francs.

Janvier 1915. — 7° Distribution de 1.000 jouets aux enfants réfugiés français et belges.

Février 1915. — 8° Participation à la journée du 75. Montant des listes : 1.800 francs.

Juin 1915. — 9° Organisation d'un banquet de 500 couverts à l'hôpital Saint-Maur réunissant les blessés des ambulances de la ville.

Septembre 1915. — 10° Apport de 500 fr. pour l'œuvre du devoir social pour la reconstitution des foyers.

Novembre 1915. — 11° Fourni 1.500 sacs à terre pour les tranchées.

12° Organisé un atelier pour raccommoder les vêtements des militaires et réfugiés.

13° Placement de réfugiés à la campagne, dans les ateliers et emplois divers.

14° Installation de réfugiés dans divers locaux de la ville et continuation de l'aide aux réfugiés nouveaux et anciens.

15° Organisation pendant six mois à l'hôpital Saint-Maur d'un service pour apporter aux grands malades deux fois par jour les soins et douceurs nécessaires. Installation d'un vestiaire pour les soldats.

16° Distribution de Bordeaux, Champagne et biscuits à chaque convoi de blessés.

Bulletin des Sociétés Féministes

Union Fraternelle des Femmes

L'U. F. F. s'unissant au Conseil National et à l'U. F. S. F. a adressé la protestation suivante en réponse à la circulaire que nous avons publiée le 29 juin :

Paris, le 29 juin 1918.

A Monsieur le Ministre de la Guerre et à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Nous avons connaissance de la circulaire n° 1936-C. Objet : Création de maisons de tolérance, que votre cabinet a adressé le 13 mars dernier aux généraux commandants de région et aux préfets.

Sans vouloir faire d'irritantes critiques et sans nous appesantir sur ce qu'il y a de profondément choquant dans ce fait que l'Etat devient ainsi l'organisateur de la prostitution, nous ne pouvons cependant pas accepter que les enfants donnés à la patrie pour la défendre soient, au sortir de nos foyers, incités à la débauche par ceux-là mêmes qui nous promettent de veiller sur eux.

Lorsque les baraquements que vous faites construire aux abords des casernes et des camps seront installés — s'ils ne le sont déjà — que les nouvelles maisons seront aménagées, il est à prévoir que la fréquentation du personnel interné deviendra partie des habitudes militaires encore plus que de l'hygiène du soldat.

Nous protestons avec indignation contre de telles mesures ; en de telles institutions, la morale a tout à perdre et la santé n'a rien à gagner, car le péril vénérien qui fait votre juste préoccupation — et de cela nous vous en remercions — ne sera pas conjuré.

L'estampille officielle aura seulement pour effet de rassurer ceux que la peur tenait écartés du danger ; celui-ci restera permanent, puisque vous avez omis de prendre la première de toutes vos précautions en pareil cas, savoir : *l'interdiction des maisons à tout contagieux*, ce qui implique l'*obligation pour tous les hommes de se soumettre à la visite que vous imposerez aux prostituées. Il n'y aura jamais de prophylaxie valable tant que la contamination pourra pénétrer à son gré dans dites maisons.* Il est à craindre que la multiplication des établissements de tolérance n'aille à l'encontre du but que vous voulez atteindre. »

Les Américains se basant sur l'expérience acquise pendant la guerre de Cuba, affirment avoir abaisser le taux de contage par des mesures prophylactiques que louent dans la presse médicales des maîtres incontestés. Les chiffres, vous les connaissez certainement, tombent de 15 % à 1/2 % et en Amérique la prostitution n'est pas réglementée.

D'autres mesures sont préconisées par nos médecins et nos hygiénistes, elles leur paraissent plus efficaces que l'extension des maisons de tolérance. Création de dispensaires en nombre suffisant pour civils et militaires ; vulgarisation des soins préventifs ; multiplication à la caserne de visites de surveillance vénéréologique, de conférences éducatives et pourquoi ne pas créer un grand nombre de foyers de soldats, encourager la pratique des sports, dérivatifs puissants des entraînements sexuels.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de rapporter votre circulaire du 13 mars, parce qu'elle blesse les sentiments respectables des citoyens en général, et ceux des pères et mères de famille en particulier ; qu'elle n'est pas une sauvegarde contre le péril vénérien ; qu'elle incitera — quoi qu'il en soit — à la licence des mœurs, les adultes et les adolescents, à peine formés; et qu'enfin elle sanctionne l'arbitraire en officialisant ce qui, jusqu'ici, n'a été que « toléré ». *Veuillez croire que seul le souci de moralité et de santé publiques nous guide et laissez-nous espérer que vous ferez état de notre protestation.*

Agréez, Monsieur le ministre, &c.

Pour l'Union fraternelle des femmes :

La Secrétaire générale,
Juliette François-Raspail.

La Présidente,
A. Hamme.

Les ordures ménagères à la campagne

La question des ordures ménagères revient fréquemment soit au Conseil Général de la Seine soit au Conseil Municipal de Paris ; il s'en faut de beaucoup que pour Paris même elle soit dans la pratique, résolue de la meilleure façon ; les exemples de progrès à réaliser ne manquent point pourtant.

M. Ambroise Rendu présentait, le 4 juillet, le vœu de la commune de Vanves « que le Conseil Général mette à l'étude l'établissement d'usines départementales de broyage et d'incinération ou tout autre moyen d'évacuation des ordures ménagères et autres détritus produits du nettoiement des voies publiques du département de la Seine. »

Le vœu a été renvoyé à l'administration pour étude ; craignons qu'il y reste longtemps.

Mais pourquoi les communes n'entreprennent-elles pas elles-mêmes de s'organiser. Ce n'est point impossible. Celles de Clichy et Saint-Denis ont créé leurs usines. Bien entendu il faut admettre que le Département et la Ville de Paris devraient en beaucoup de cas participer à la dépense.

M. Ambroise Rendu a donné d'intéressants xemples sur les procédés américains d'utilisation des ordures ménagères.

On nous écrit

A propos de "l'Ecole gaie"

La cour me semble indispensable à côté du jardin, parce que les enfants ont besoin d'espace pour courir. Mais je voudrais une grande belle cour sablée avec pelouse, et un ou deux arbres, le jardin clos de barrières couvertes de plantes grimpantes. Tout cela serait possible si l'on en donnait l'idée aux maîtres en leur laissant l'initiative de l'arrangement, et leur permettant d'avoir leur propre jardin, indépendant de celui des écoliers. Le jardin existe dans beaucoup d'écoles, mais il est hors de la surveillance, et les droits du maître sur ce jardin ne sont pas toujours très précis.

Pour les dimensions des salles, je crois qu'on pourrait se baser sur un maximum de 80 élèves par classe, au delà la surveillance est illusoire. Dans les classes trop nombreuses, le maître ne peut s'occuper que de la moitié des élèves et l'autre moitié est obligée de rester dans l'air de la classe en n'ayant rien à y faire. J'entends par « rien » les pseudo-devoirs qu'on donne à faire à quelques élèves pour les « tenir » pendant qu'on s'occupe des autres.

Il vaudrait bien mieux envoyer au dehors les élèves par roulement. Ce système de récréation perpétuelle serait peut-être plus facile à établir que la séparation par petites classes qui nécessiterait deux fois plus de maîtres. Le surveillant de récréation pourrait être pris hors des cadres enseignants, parmi les mutilés valides et les veuves de guerre offrant des garanties physiques, morales et intellectuelles.

M. B.,
Professeur d'Ecole Normale.

ECHOS

Les femmes nous sauveraient.

Le Gouvernement anglais demande des hommes pour l'armée à l'agriculture et à l'industrie. Cette mesure pourrait être inquiétante au point de vue économique sans les femmes, en qui l'Etat et la Nation peuvent placer leur plus haute confiance. C'est du moins ce qu'a dit Sir Auckland Geddes, ministre du Service National, dans un discours prononcé à Whitehurch : « En admettant que tous les hommes fussent retirés de la vie civile, les femmes nous sauveraient, comme elles l'ont déjà fait. »

Succès féminins.

Le grand prix du roman de l'Académie française vient d'être attribué à Mlle Sainti René Taillandier, auteur, sous le pseudonyme de Camille Mayran, d'un livre auquel notre critique littéraire avait prédit un brillant succès.

Pour effacer une tache.

Un armateur de Cephalonie, M. Ambatielos, a fait un don de 500.000 fr. à l'Académie des Inscriptions pour que les arrérages en soient versés aux veuves et orphelins des marins tués en Grèce en décembre 1916.

Carnet Domestique

CONTRE LES EFFETS TOXIQUES DES ŒUFS

Chez certains sujets prédisposés, les œufs produisent une intoxication qui se traduit par des troubles hépatiques et intestinaux.

La substance toxique de l'œuf est détruite par la chaleur ; il suffit donc pour éviter l'intoxication chez les sujets prédisposés, de soumettre les œufs à une cuisson suffisante pour que toutes les albumines (du jaune comme du blanc) soient coagulées.

Contrairement aux préjugés, l'œuf bien cuit est plus facilement dissous par le suc gastrique que l'œuf cru ; s'il paraît plus lourd, c'est précisément parce qu'il est digéré par l'estomac, tandis que l'albumine crue ne fait que traverser cet organe.

Moyennant cette précaution, il n'y a pas de raison d'interdire l'œuf aux malades du foie, mais il est prudent d'en restreindre l'usage aux personnes atteintes de calculs biliaires. De même, l'œuf bien cuit pourra être autorisé aux albuminuriques. Seuls les malades atteints de néphrite interstitielle devront en restreindre l'usage. (Académie de médecine.)

LIVRES NOUVEAUX

L'impérialisme allemand. Ses causes, ses prétentions, ses dangers. Conférence par M. Spenlé, professeur à l'Université d'Aix-Marseille (Ligue française de l'Enseignement).

Alsace-Lorraine, terre promise par Alb. de Dietrich, brochure.

Vues de Suède présentées par Paul Verrier (L'Amitié franco-suédoise).

Le Slesvig par Paul Verrier (Alcan), 1 fr.

Le Président Wilson, recueil des déclarations du Président sur la guerre et la paix (Berger-Levrault).

Voici les Américains. Pourquoi et Comment par C. Bouglé (Berger-Levrault), 0 fr. 20.

Le retour des Innocents par Henry Bordeaux (Berger-Levrault) 0 fr. 50.

COURRIER DES LECTEURS

Mlle Alix le M. — Nous vous prions de nous faire parvenir 0 fr. 50 pour l'envoi de la prime. Sincères remerciements.

Mlle S. à Annonay. — Tous nos remerciements pour votre mandat de 29 fr. 50 qui règle les exemplaires envoyés des numéros 432 inclus au numéro 471 inclus. Prière de vouloir bien noter que le prochain règlement devra être fait à fin septembre et comprendre le numéro 472 et ceux à paraître jusqu'à fin septembre.

Mme R. R. de la Condamine. — Veuillez bien relire la note concernant les primes. Elles ne sont jamais accordées à un abonné qui renouvelle son propre abonnement sans nous amener un abonné nouveau. Tous nos regrets.

Mme Brémond. — Dans votre lettre du 21 mai, vous nous annonciez « un mandat postal par le même courrier ». Nous n'avons encore rien reçu et tenons à vous en prévenir, car un autre mandat qui aurait dû nous parvenir vers la même époque et de la même direction ne nous est pas arrivé. S'il en était de même il y aurait lieu de faire une réclamation à la poste avant qu'il soit trop tard. Remerciements.

Mme Camier. — Merci pour votre gracieux envoi et pour votre propagande. La prime est pour votre double abonnement. Nous sommes heureuses de vous avoir fait plaisir.

PRIÈRE DE LIRE ATTENTIVEMENT

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous ne suspendrons point complètement cette année pendant les trois mois de vacances, la publication de « La Française » comme nous le faisions habituellement. Un troisième numéro pour juillet paraîtra le 27 courant et aura pour sujet : **L'activité des femmes britanniques depuis la guerre.** Des renseignements très intéressants au point de vue féminin qui nous sont parvenus de la Commission nouvellement formée au Ministère du Commerce pour le développement de la culture et de la récolte des plantes médicinales en France, nous décident à consacrer à ce sujet, dans sa plus grande partie notre premier numéro d'août à la date du 10 août. Paraîtront ensuite des numéros spéciaux sur **Nos sœurs Yougo-Slaves et Tchéco-Slovaques, Ce qu'on pense de l'ouvrière française, La question des mœurs et l'avenir de la France, L'action de guerre des femmes universitaires.**

La Presse et les Femmes

Un Conventionnel féministe, par Léon Dubreuil. « L'Ecole et la Vie ».

Pierre Guyomar, ancien maire de Guingamp, écrivait en 1793, une brochure de vingt pages intitulée « le Partisan de l'égalité politique entre les individus ou Problème très important de l'égalité en droits et de l'inégalité en fait. »

Fervent admirateur de la Déclaration des Droits de l'homme, il s'y réfère sans cesse comme à la charte fondamentale de la société moderne. Mais la Décaration des Droits de l'homme est-elle commune à la femme ? La réponse n'est pas nodetuse. « Quelle est donc la prodigieuse différence qui existe entre l'homme et la femme ?... La différence des sexes est-elle un titre meux fondé que la couleur des nègres à l'esclavage ?

... Où est donc l'obligation de la femme d'obéir à des lois auxquelles elle ne concourt ni directement, ni indirectement ?

Jusqu'ici les hommes ont exercé sur les femmes, en vertu du droit de la force, un despotisme révoltant ; ils en ont fait « des servantes non gagées, placées dans le même rang que nos constituants assignèrent aux serviteurs à gages. » Plus loin, il dira qu'on les rangées « dans la classe des enfants, des imbécilles, des fous, tous incapable de voter dans les assemblées primaires ».

Il prévoit une objection. L'époux n'est pas le représentant-né de l'épouse ? « Par la même raison, rétorque-t-il, chargez-le tout de suite de boire et de manger pour elle... Ces proprement déclarer que la volonté des femmes est la même que celle des hommes. »

Le vote des femmes, par Henriette Perrin (Journal des Instituteurs).

Le temps est passé des plaisanteries, d'ailleurs faciles et, souvent peu intelligentes, contre le vote des femmes.

La femme qui votera ne désertera pas son foyer ; elle exercera ses droits civiques, tout comme quand elle paie l'impôt. Elle n'en sera pas moins femme, moins épouse, moins mère pour cela.

Beaucoup vont rester veuves avec de petits enfants à élever, d'autres seront épouses de mutilés ou d'aveugles, presque toutes auront à travailler, à aider à la grande tâche du relèvement rayonnant de la patrie. Donnons leur le droit d'exprimer leur opinion sur des questions qui les touchent profondément telles que l'alcoolisme, la réglementation du travail dans les usines, a protection de l'enfance.

Défauts de prononciation (zézaiement, etc.), rapidement corrigées par Mme Gellis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-V.

MAISONS RECOMMANDÉES

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux **Potage-Consommé Riche.** Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le **BOVRIL** est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

BIERES
BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-93

ECOLE ROY
rue Lagrange
PARIS (Ve)
COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année
STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES
Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours GRATUITS et cours réduits. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

La gérante : Jane MISME.
Imp. des Arts, 11, rue Molière, Paris

DOUZIEME ANNEE — N° A

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6
ETRANGER . . . - 8
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centi
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la po
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-0
ANNONCES
Agence MURATET &
89, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

Homm

Le victorieux se

Depuis quatre ans, les fe
Grande-Bretagne ont ardemm
leur pays. Elles ont, par cela m
vi la cause des Alliés ; mais
aussi aidé directement tous
chez eux. Nous voudrions di
colonnes, non point tout, ce
possible, mais un peu de ce q
fait, en nous excusant de le
brièvement. Si les féministe
néral, le savent, la grande
Françaises et aussi des Franç
insuffisamment informée. E
teurs,, depuis quatre ans, tenu
rant de l'activité britannique
soyons-nous, bien aise d'avo
d'hui, sous les yeux, le résu
vaste et patiente tâche de nos
Tâche déjà victorieuse !

Car, la Grande-Bretagne a
monde un grand exemple. Ce
montré en ces années terri
quelle force l'amour de la Jus
lui. Pour remplir un devoir
qu'il avait jusque-là mal dis
q